



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 15 juillet 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel REBILLARD

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 9 juillet 2024
Date de publication : 22 juillet 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre,	CUINET Jean-Pierre, PECHINOT Jacques, REBILLARD Jean- Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DEMORTIER-BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL	Mohamed, BOURGEOIS- REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, GRUET Justine, JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée, BOUTELOUP Guillaume
--	---	---

Conseillers absents ayant donné procuration

NONNOTTE-BOUOTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia, JABOVISTE Philippe donne procuration à CHAMPANHET Stéphane, ROCHE Paul donne procuration à BERTHAUD Mathieu, FICHERE Jean-Pascal donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, DELAINE Isabelle donne procuration à MANGIN Isabelle, JEANNET Nathalie donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas donne procuration à DRUET Timothée, MUGNIER Christine donne procuration à DOUZENEL Alexandre, HERRMANN Nadine donne procuration à BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia

Conseillers absents non représentés

Objet : Extension du système de vidéo protection

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHAMPANHET

Pour rappel, la vidéo protection est un outil au service de la population et de la sécurité de la Ville. Ses objectifs sont de prévenir les atteintes aux personnes et aux biens. La vidéo protection se révèle très utile en matière d'investigation. Elle a permis d'augmenter d'environ 30% le taux de résolution des affaires judiciaires sur Dole. Les sollicitations des enquêteurs de la police ou de la gendarmerie sont quasi quotidiennes. Une centaine d'extractions d'images ou de vidéos sont réalisées chaque année sur délivrance de réquisitions judiciaires.

Par délibération n° 21.08.03.01 du 8 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Ville de Dole à un marché global lancé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour commander la pose de 17 caméras de vidéo protection installées depuis 2021 et dont trois restent à installer en 2024 (caméras n°14, 15 et 16).

Il s'agit respectivement d'une caméra située sur le parking de la Rotonde (14), d'une caméra située à l'angle de l'avenue de Landon et de la rue Bougauld (15) et d'une dernière caméra située au rond-point avenue de Tassigny / rue Jeanrenaud (16).

Afin de poursuivre le déploiement de ce dispositif, la Ville souhaite installer trois nouvelles caméras (place Grévy avec orientation avenue de la Paix, avenue de Northwich et angle Boulevard Wilson/Boulevard des frères Lumière).

Lors de la signature du contrat de sécurité intégrée en décembre 2021 la Ville s'est engagée à rendre possible le déport des images du centre de supervision urbain au commissariat. Ce déport est désormais possible suite aux travaux de réseaux réalisés avenue de Northwich permettant l'acheminement de la fibre jusqu'au commissariat. Ceci permettra aux policiers nationaux d'exploiter en direct les images du système de vidéo protection.

Le coût global de cette opération pour l'année 2024 est de 62 477 € HT et pourrait-être financé comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant en € HT	Financier	Montant en € HT	Taux
Caméras n°14, 15, 16	25 390,25 €	État - FIPDR	12 695 €	50 %
3 nouvelles caméras	19 051,14 €	État - FIPDR	9 526 €	50 %
Déport images commissariat	18 035,61 €	État - FIPDR	18 035 €	100 %
		<i>Sous-total FIPDR</i>	<i>40 256 €</i>	<i>64 %</i>
		Autofinancement	22 221 €	36 %
TOTAL	62 477 €	TOTAL	62 477 €	

Vu l'avis favorable de la commission Fonctionnement de l'Institution du 12 juillet 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'AUTORISER** l'extension du système de vidéo protection ainsi que le report d'images au commissariat de Dole, pour un coût prévisionnel de 62 477 € HT,
- **DE SOLLICITER** l'État au titre de l'appel à projets FIPDR 2024, aux taux les plus élevés,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce type de dépenses.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Prévention et Tranquillité Publique/Police Municipale

Fait à Dole, le 15 juillet 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON

